Comité technique du CMVRH – 27 mars 2014

Déclaration préalable CGT

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre contentement pour ces retrouvailles, après 9 mois d'absence de concertation en instance nationale CMVRH.

Nous voulons attirer votre attention sur des contextes sociaux variés, au sein des différentes entités du CMVRH, où les conditions de travail et la qualité de vie sont plus ou moins harmonieuses.

De plus, comme dans la plupart des services de nos ministères, les agents s'interrogent sur la pérennité de leurs missions et, donc, sur leur avenir.

Pour assurer une veille sur les problèmes engendrés par des contextes dégradés et leur apporter un traitement, nous vous proposons la mise en place d'une instance de suivi : un CHSCT au niveau du CMVRH.

Un dialogue social de qualité favoriserait certainement l'amélioration du contexte social.

Nous demandons que soient rendus plus lisibles les circuits administratifs pour l'ensemble des agents. Nous vous rappelons notre demande d'un vade-mecum sur ce point.

Dans la continuité d'un dialogue social de qualité, nous souhaitons l'existence de commissions indemnitaires consultatives spécifiques au CMVRH.

Concernant les questions diverses à débattre en comité technique, il nous semble opportun que vous les demandiez aux organisations syndicales, quelques jours avant la réunion.

Ceci vous permettrait d'approfondir ces questions au préalable et éventuellement d'apporter des réponses.

Cela n'empêche pas la formulation de questions complémentaires en début de réunion du comité technique, de la part des organisations syndicales.

Nous vous remercions pour cette écoute attentive et, par anticipation, pour les réponses que vous ne manquerez pas d'apporter.